Que faire en cas d’urgence dans ma résidence si le problème survient le week-end ?

3F met à la disposition des **locataires** de ses **logements sociaux** un numéro d’urgence utilisable :

- les nuits du lundi au vendredi, de 18h à 9h
- le week-end, du vendredi 18h au lundi 9h ;
- les jours fériés.

Si votre **résidence** est gérée par l’une de nos sociétés implantées en **Île-de-France** (Immobilière 3F, 3F Seine-et-Marne), composez le : 01 40 711 701.

Si votre logement est géré par notre société 3F Sud, composez le : 04 91 30 18 18 .

Si votre logement est géré par Immobilière Rhône-Alpes, 3F Grand Est, 3F Occitanie ou 3F Centre Val de Loire, composez le : 09 70 81 85 80.

Si votre logement est géré par 3F Nord-Logis, composez le : 03 20 67 95 46.

Si votre logement est géré par 3F Normanvie, composez le : 09 70 820 401.

Attention, vous ne devez utiliser ces numéros qu’en cas d’**incident grave** dans les **parties communes** de votre résidence.

Il peut être lié à :

- un problème électrique ;
- un problème de plomberie ;
- un engorgement de canalisation d’eau et de colonnes de vide-ordure ;
- un problème de chauffage individuel, collectif et VMC gaz ;
- un problème de portes de parking ;
- un problème d’ascenseur (notamment une porte d'ascenseur qui ouvre sur le vide) ;
- un problème d’assainissement ;
- un problème de propreté ;
- un problème de menuiserie-serrurerie ;
- un incendie ;
- une explosion ;
- une fuite d’eau importante.

Attention ! En plus des équipes de 3F, n’oubliez pas de contacter d’abord **les services d’urgence habilités à intervenir**, comme le Samu si des personnes sont blessées.